

07.07.2004 - 09:00 Uhr

## Agence pour la promotion de l'innovation (CTI): deux francs investis par l'économie pour chaque franc de la Confédération

(ots) - L'agence pour la promotion de l'innovation (CTI) -

un

domaine de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie - jette un coup d'il rétrospectif sur une année pleine de succès. En 2003, la CTI a soutenu près de 380 projets dans la recherche appliquée et le développement (Ra&D) et a coaché 57 jeunes entreprises. Elle a ainsi amené l'économie à débloquer un volume d'investissement de plus de 200 millions de francs. Résultat atteint: l'économie a investi deux francs pour chaque franc d'argent public engagé.

La CTI a constaté en 2003 un pic des demandes de soutien: plus de 700 demandeurs actifs dans la recherche appliquée et le développement (Ra&D) ont sollicité un soutien ciblé de leurs projets et près de 380 d'entre eux remplissaient les critères exigeants pour être soutenus par la CTI. Ils ont produit un volume de Ra&D de 227 millions de francs, dont environ 129 millions fournis par les partenaires de l'économie, les 98 millions restants provenant de la CTI.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme "CTI Start-up", la CTI a soutenu en 2003 57 jeunes entreprises (start-up) en leur offrant un coaching professionnel lors de la mise sur pied. Au total, 18 de ces entreprises ont reçu le label CTI Start-up, gage de qualité pour des investisseurs potentiels. Depuis 1996, ce label a été décerné à 92 entreprises. En tout, ces dernières ont créé près de 3000 places de travail et ont généré en 2003, en dépit d'une situation économique morose, près de 90 millions de capital-risque (venture capital), ce qui correspond à environ 60 % de l'ensemble du capital-risque en Suisse pour cette période.

Succès des clients de la CTI: de nombreux prix décernés

Globalement, les sommes engagées par la Confédération en faveur de la CTI (près de 100 millions de francs) génèrent des investissements deux fois plus élevés dans l'économie. Les nombreux prix récompensant l'innovation ou les entrepreneurs décernés à des clients de la CTI confirment également que la CTI est sur la bonne voie en tant qu'agence pour la promotion de l'innovation. On peut citer à cet égard le prix "ZKB Pionierpreis Technopark 2003" décerné à l'entreprise innovation wood, la médaille "overall Gold Medal for Technology Innovation" remise à ABMI SA ou, récemment, le "Swiss Economic Award 2004" décroché par l'entreprise Sensirion AG ou le premier prix de "Venture04" remis à Molecular Partners AG.

La CTI soutient depuis près de 60 ans le transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et les entreprises.

L'objectif est de réaliser rapidement les idées novatrices issues de la recherche sous la forme de produits et de services capables de réussir également sur le marché international. Le programme "CTI Start-up" encourage la création et la mise sur pied d'entreprises dans le domaine de la haute technologie. En apportant non seulement des contributions financières, mais également ses prestations de services et son savoir-faire, la CTI contribue ainsi de manière essentielle au renforcement de la position de la Suisse dans la concurrence internationale, au profit des PME avant tout. L'argent de la Confédération n'est toutefois versé qu'aux hautes écoles. Par ailleurs, afin de donner des impulsions nouvelles à la scène suisse des entreprises, le programme de formation et d'entraînement pour jeunes entrepreneurs lancé par la CTI démarre en automne sous le nom "Venturelab". Ce programme a été présenté pour la première fois lors

d'une conférence de presse à la fin mai de cette année.

Renseignements:

Ulrich König

responsable suppléant du centre de prestations

Promotion de l'innovation KTI / CTI

031 / 322 24 40

ulrich.koenig@bbt.admin.ch

Vous trouverez le rapport annuel de l'agence pour la promotion de l'innovation (CTI) sur Internet à l'adresse suivante:

[http://www.bbt.admin.ch/kti/download/f/kti\\_bericht\\_2003.pdf](http://www.bbt.admin.ch/kti/download/f/kti_bericht_2003.pdf)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100476870> abgerufen werden.